

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 juillet 2020



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Océance CHARRET-GODARD - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Kildine BATAILLE - M. François DESEILLE - Mme Claire TOMASELLI - M. Denis HAMEAU - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Jean-Patrick MASSON - Mme Christine MARTIN - M. Marien LOVICH I - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Antoine HOAREAU - Mme Danielle JUBAN - M. Benoît BORDAT - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Jean-Philippe MOREL - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Christophe BERTHIER - Mme Françoise TENENBAUM - M. Georges MEZUI - Mme Laurence FAVIER - M. Massar N'DIAYE - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Jean-François COURGEY - Mme Ludmila MONTEIRO - M. David HAEGY - Mme Delphine BLAYA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Marie-Odile CHOLLET - M. Vincent TESTORI - M. Jean-Paul DURAND - Mme Nora EL MESDADI - M. Franck LEHENOFF - Mme Catherine DU TERTRE - M. Bassir AMIRI - M. Emmanuel BICHOT - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Stéphane CHEVALIER - Mme Céline RENAUD - M. Laurent BOURGUIGNAT - M. Bruno DAVID - Mme Laurence GERBET - M. Axel SIBERT - Mme Claire VUILLEMIN - Mme Stéphanie MODDE - M. Olivier MULLER - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Catherine HERVIEU - M. Fabien ROBERT - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2020 - Avis du Conseil Municipal**

Monsieur Lehenoff expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a fait connaître les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2020, à l'issue des Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale des 5 février et 29 juin 2020.

Dijon, contrairement à l'ensemble de l'académie, voit ses effectifs scolaires du premier degré se stabiliser. En effet, les inscriptions scolaires enregistrées à ce jour par les directeurs des écoles font apparaître une légère baisse des effectifs au regard de la rentrée dernière (- 90 élèves). Néanmoins, le contexte de crise sanitaire qui a conduit à la fermeture des écoles durant la période habituelle des inscriptions scolaires laisse à penser que des inscriptions seront enregistrées tout au long de l'été, notamment dans les écoles maternelles. Les effectifs seront vraisemblablement à la même hauteur que l'année dernière.

Cette stabilisation des effectifs est le fruit du dynamisme de la métropole dijonnaise en matière de construction de logements et ce, malgré la baisse de la démographie constatée au niveau national. Sans son action, les effectifs scolaires seraient en forte baisse et des postes d'enseignants seraient sans doute supprimés.

Comme les années passées, au-delà des taux d'encadrement, Madame la Directrice académique privilégie des études qualitatives, selon le contexte de chacune des écoles, pour décider des ouvertures/fermetures de classe.

Après la mise en œuvre des dédoublements des classes de CP à la rentrée de septembre 2018 et de CE1 en septembre 2019, ce sont les grandes sections des écoles maternelles dans les écoles situées en REP qui vont bénéficier d'un allègement de leurs effectifs.

## 1. Les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2020

### 1.1 - Attributions d'emploi (au nombre de 20)

Attributions d'emploi au titre du dédoublement des GS en REP (au nombre de 4)

- Lamartine maternelle	+1 poste
- Flammarion maternelle	+1 poste
- York maternelle	+1 poste
- Anjou maternelle	+1 poste

Autres attributions d'emploi (au nombre de 7)

		Moyenne par classe après mesure
- York élémentaire	8ème classe	CP/CE1 : 11 Autres niveaux : 22,6
- Dampierre élémentaire	7ème classe	22,8
- Larrey maternelle	5ème classe	23,6
- Beaumarchais maternelle	5ème classe	23,2
- Mansart maternelle	5ème classe	23,2
- Lallemand maternelle	4ème classe	17
- Maladière élémentaire	13ème classe	22,2

Pérennisation des moyens provisoires attribués à la rentrée 2019 (au nombre de 9)

		Moyenne par classe après mesure
- Voltaire élémentaire	12ème classe	27
- Eiffel élémentaire	11ème classe	22,5
- Lamartine élémentaire	10ème classe	CP/CE1 : 12 Autres niveaux : 21
- Flammarion élémentaire	9ème classe	CP/CE1 : 12,2 Autres niveaux : 20,5
- Champollion maternelle	7ème classe	GS : 16 Autres niveaux : 24
- Montchapel maternelle	6ème classe	27
- Château de Pouilly maternelle	6ème classe	24,2
- Eiffel maternelle	5ème classe	24,6
- Drapeau maternelle	4ème classe	27

## 1.2 – Fermeture de classes (au nombre de 5)

		Moyenne par classe après mesure
- Alsace élémentaire	8ème classe	CP/CE1 : 11,3 Autres niveaux : 19,7
- Drapeau élémentaire	7ème classe	24,2
- Montmuzard élémentaire	11ème classe	23,4
- Petites Roches élémentaire	6ème classe	19
- Valendons maternelle	4ème classe	25,3

Au total, 20 ouvertures et 5 fermetures de classe sont comptabilisées.  
Le solde ouvertures/fermetures est positif et s'élève à 15 classes.

## 2. L'avis du Conseil Municipal

Il convient de souligner qu'aucune mesure de retrait d'emploi ne conduit à des moyennes par classe, supérieures ou égales aux taux d'encadrement de référence dont s'est dotée la Ville, à savoir :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors REP,
- 23 élèves par classe en école maternelle en REP (hors GS)
- 25 élèves par classe en école élémentaire hors REP,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en REP (hors CP et CE1).

A noter la situation particulière de l'école élémentaire Voltaire dont l'effectif moyen par classe s'élève à 27 élèves.

Elle résulte d'une proposition de l'école, validée par la Ville de Dijon et les services académiques, d'accueillir de nombreux enfants en situation de dérogation.

Dans le respect des règles établies par l'Education nationale, en aucun cas le nombre d'élèves en situation de dérogation à la carte scolaire ne peut conduire à une ouverture de classe qui ne peut être envisagée qu'au regard des effectifs relevant du secteur.

Toutefois, le départ, à la rentrée 2021, d'un effectif important d'élèves de CM2 devrait réguler cette situation.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - émettre un avis favorable aux ouvertures de classe ;
- 2 - émettre un avis défavorable aux fermetures de classe ;
- 3 - demander que l'ensemble des mesures de fermeture de classe fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée 2020.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**